



Compte-rendu de l'UNSA Éducation de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail départemental (F3SCT-D) du 8 décembre 2023

Christophe Bassigny et Jérôme Vassaux représentent l'UNSA Éducation à cette instance.

La Directrice Académique ayant du retard, c'est le Secrétaire Académique qui ouvre la séance.

1. Rapport d'activité du médecin de prévention, Mme Villette

Les agents font appel à la médecine de prévention pour des demandes d'allègement de service, de poste adapté, liées à la souffrance au travail....

Selon les cas, Mme Villette oriente les agents vers l'assistante sociale, le médecin traitant, le service RH, le psychologue du travail... et soumet ses avis au comité médical ou au comité de réforme.

Rappel : tous les agents qui font appel au médecin de prévention ont la certitude d'être écoutés et/ou reçus en toute confidentialité.

Pour contacter le médecin de prévention :

medecin.travail02@ac-amiens.fr – 03 23 26 20 67

2. Rapport d'activité des assistantes sociales

Mme Luraschi, assistante sociale pour la partie nord de notre département présente son rapport d'activité. Mme Poulain est rattachée au sud de l'Aisne.

Le service d'action sociale est encore mal connu des agents. Cette année, 380 agents ont fait appel au service social en faveur des personnels.

Mme Luraschi rappelle que les entretiens et les demandes restent confidentiels.

Pour contacter les AS :

Mme Luraschi (secteur nord) : 03 23 26 20 68 – social-personnel02@ac-amiens.fr

Mme Poulain (secteur sud) : 03 23 26 22 16 - social-personnel02@ac-amiens.fr

3. Rapport de l'Inspectrice de Santé Sécurité au Travail, Mme Bury

Les missions de l'ISST sont des missions de contrôle, d'expertise, de conseil, de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

L'ISST participation à l'animation du réseau des conseillers de prévention.

Mme Bury présente un grand nombre de recommandations, au sujet des documents réglementaires, du risque climatique et des conditions de travail, de la prévention des risques professionnels y compris des risques psycho sociaux, du contrôle de la mise en œuvre de la sécurité incendie réglementaire...

7 visites ont été effectuées par l'ISST pour l'Aisne, 5 écoles, un collège et un lycée professionnel. Des propositions de mesures immédiates ont été rédigées mais l'ISST ignore si ses propositions ont été suivies d'effet.

L'ISST fait remarquer que

- beaucoup de directeurs ignorent encore l'existence du registre de santé, sécurité au travail,
- des DTA (amiante) ne sont pas transmis aux écoles et établissements,
- les propriétaires des locaux scolaires ont une obligation en matière de qualité de l'air intérieur.
- Une enveloppe académique conséquente est disponible pour l'attribution d'équipements de protection individuelle.

Suite à l'interpellation de l'UNSA Éducation, Mme Bury précise qu'elle se rendra au collège de Corbeny début janvier 2024 au sujet de la situation de la salle de classe de musique.

4. Autres sujets abordés

- Lycée Paul Claudel à Laon : le 9 novembre dernier, 70 personnes (élèves, professeurs, personnels) ont été atteints de symptômes violents (maux de ventre, maux de tête, vomissements...)

Les premières investigations (contrôle de l'eau, analyse de l'air) n'ont rien relevé d'anormal. Il s'agirait de la circulation d'un virus virulent.

Le 10 novembre, des personnels ont fait valoir leur droit de retrait. Le Recteur a annoncé aux personnels qu'il n'y aurait pas d'effet sur leur paye.

- École Amédée Ozenfant à Saint-Quentin : suite à la visite de la F3SCTD l'année scolaire dernière à l'école, les membres de la formation spécialisée ont souhaité interroger la Dasen et l'IEN de circonscription sur l'évolution de la situation dans cette école.

La Dasen indique qu'elle est très vigilante et que la situation est suivie.

- Lycée Gay-Lussac à Chauny : suite au suicide d'un professeur du lycée, la Dasen ainsi que les membres de l'instance font part de leur grande tristesse. La situation est complexe, il faut laisser du temps avant d'arriver aux conclusions.

- Enquête sur la sécurité des établissements scolaires : l'UNSA Éducation a interrogé la Dasen pour connaître le bilan de l'enquête sur la sécurité des établissements.

75% des écoles, 82% des collèges et 83% des lycées de l'Aisne ont répondu à l'enquête. Les plus gros problèmes de sécurité se trouvent dans les lycées.

L'UNSA Éducation aurait aimé que cette enquête soit adressée aux propriétaires des locaux qui doivent faire les travaux si nécessaires plutôt qu'une nouvelle fois alourdir le travail des directeurs et chefs d'établissements. L'Unsa Éducation fait remarquer que bon nombre de visiophones aux entrées des écoles ne fonctionnent pas ou ne sont pas encore installés.

- Les membres de la F3SCTD-02 ont présenté 6 avis qui ont été voté à l'unanimité. La Directrice Académique dispose de 2 mois pour répondre.

Avis n°1

Les membres de la F3SCTD-02 demandent la mise en place d'un carnet de suivi des travaux dans les écoles, EPLE et services du département. Celui-ci permettra l'accompagnement des travaux sollicités par les personnels ainsi que l'interpellation de la F3SCTD-02 pour chaque rénovation ou modification structurelle de locaux.

Avis n°2

Les membres de la F3SCTD-02 demandent une analyse des fonctionnements des PIAL. Les membres de la F3SCTD-02 demandent l'examen du cahier des charges des PAS par la F3SCTD-02 avant le début de l'expérimentation.

Avis n°3

Les membres de la F3SCTD-02 demandent que la formation continue dans le département soit assurée sur le temps de service. En effet, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé que les formations continues devraient désormais être organisées en dehors du temps devant élèves.

Nous, membres de la F3SCTD-02, dénonçons cette mesure. Chaque personnel a droit à une formation continue mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au prix de conditions de travail encore plus détériorées. Il en va de la survie d'une formation continue digne de ce nom et de l'attractivité de nos métiers.

De plus, cette mesure est particulièrement défavorable pour les femmes ce qui est en contradiction avec le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui dans ses axes 2 et 4, demande de prendre en compte les conditions familiales ou sociales et de mieux accompagner l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Avis n°4

Les membres de la F3SCTD-02 demandent que chaque circonscription du 1er degré soit dotée à la rentrée 2024 de 3 ETP de conseiller pédagogique.

Avis n°5

Les membres de la F3SCTD-02 demandent que chaque dossier d'accident de service ou de maladie professionnelle soit traité dans le respect de la réglementation décrite dans le décret 2019-122 du 21 février 2019. Les membres de la F3SCTD-02 demandent que la circulaire départementale du 4 janvier 2021 soit complétée et retransmise à qui de droit ainsi que la modification de la page de l'intranet et que le cerfa n°11383*02 d'accident du travail prérempli y soit enfin déposé et accessible comme annoncé lors du dernier CHSCTD-02.

De plus, les membres de la F3SCTD-02 demandent que chaque personnel qui rencontre une situation d'accident de service ou de maladie professionnelle se voit adresser les documents dans les délais les plus brefs dès lors que le supérieur hiérarchique en a connaissance, comme le « certificat de prise en charge » pour dispenser des avances de frais.

Avis n°6

Les membres de la F3SCTD-02 demandent la création d'une cellule de « gestion de situations traumatisantes » et l'élaboration d'un guide et d'un protocole de saisine afin que les personnels ne se retrouvent pas seuls à gérer un événement grave, une situation traumatisante ou un traumatisme.

Sur le même sujet :

[Déclaration préalable de l'UNSA Éducation à la F3SCTD-02 du 8/12/2023 à lire ICI](#)

[En complément de l'Avis n°3, signez et faites signer la pétition pour une formation continue hors temps de service](#)